



Compte- rendu de la REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 7 SEPTEMBRE 2015 à 18 heures

Présents: MM VOUDON, LESAGE, FOUCHIER,, GAUVIN , RIPOCHE, DISSIREIX, BURBAUD, LAIDET Alain , PINAUD, COUVIDAT, Mme BASSET, MM GODICHAUD, Mme ROY M. Annick, Mme RODET, MM GALLENON , DEVIGE, VIGNAUD, TRAINAUD, LAIDET Michel, Mme VANDESTICK, Mme ROY Françoise, Mme ROBERT-MORISSET, MM LABROUSSE, ROY Francis, BOURINET, Mme GAILLARD, MM BERTRAND, TURQAT,, CHAUVET .

Excusés: MM JEAN, COBERAC, BONNEAU, PANNETIER, MESNARD

FUSION DE COMMUNAUTES DE COMMUNES

La Loi NOTRe oblige les communautés de communes ayant une population inférieure à 15000 habitants à fusionner avec une autre communauté. Cependant, il existe des dérogations suivant certains critères (densité de population, lieu géographique...). Au regard de ces exceptions, La communauté de communes du Rouillacais n'a pas l'obligation de fusionner. Cependant, après discussions entre conseillers, la communauté de communes décide de poursuivre les débats avec la communauté de communes de Jarnac.

TRES HAUT DEBIT

Il est choisi le plan d'action très haut débit 2016-2020 avec le scénario alternatif à savoir montée en filaire et sites prioritaires (diverses entreprises et collège de Rouillac).

MARCHE DE TRAVAUX FDAC

Le conseil approuve le lancement d'un marché à bons de commandes pour les travaux à venir sur 4 ans (2016 à 2019) en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics .

ASSAINISSEMENT

Les Tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2016 restent inchangés, à savoir :

Asst collectif le bourg de ST CYBARDEAUX, les villages des Petits Champs, la Gimbaudière et la Gachère de la commune de ROUILLAC :

- Part fixe annuelle 59.06 € HT / Logement
- Part proportionnelle 1.7161 € HT /M3

Asst collectif le bourg de DOUZAT :

- Part fixe annuelle 45.45 € HT / Logement
- Part proportionnelle 1.91 € HT / m3

Marché: le conseil autorise le lancement d'un marché de travaux pour la réalisation de nouveaux branchements d'assainissement collectif. Ce marché est sous forme de procédure adaptée et à bons de commande sur une durée de 4 ans.

Entretien des assainissements non collectifs : Le vice-Président, Monsieur ROY informe l'assemblée que les aides de fonctionnement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne vont être baissées à partir de 2016. Cependant, un forfait bonifié est prévu pour les collectivités exerçant la compétence entretien. La commission devra réfléchir et approfondir les différentes possibilités de mise en place de cette compétence et ses retombées sur le territoire.

.../...

HALTE GARDERIE

A compter du 1^{er} Janvier 2016, le conseil autorise la création d'un accueil collectif occasionnel de type halte-garderie au 301 Paul Ricard à Rouillac et en confie la gestion à l'ALPR.

PERSONNEL

Après avis du comité technique, il est supprimé un poste d'agent technique 2^{ème} classe à temps complet (service OM) suite à un avancement.

La Demande de renouvellement de temps partiel d'un agent des bureaux à 90% est accordée.

Le Président est autorisé à solliciter au comité technique un avis pour une augmentation de travail de l'agent responsable du RSP ainsi que pour un agent de la médiathèque.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le président fait part des admissions en non -valeur et le conseil les valide :

Service OM :

- Admissions en non-valeur pour un montant de 4171.49 €
- Effacement de la dette pour un montant de 264.60 €

Service ASSAINISSEMENT : admissions en non-valeur pour un montant de 185€

LOYERS RELATIFS AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Il est pris une délibération de principe pour non poursuites par le Trésorier sur les créances en retard relatif aux loyers professionnels d'immeubles appartenant à la CDC, étant donné la conjoncture économique. Une délibération nominative devra être remise au Trésorier afin de mettre la mesure en application.

DIVERSES INFORMATIONS

Travaux Logis de Rancogne : appel d'offres lancé avec remis des plis le 5.10.15

Atelier technique Travaux en cours

Voie accès déchetterie : travaux en cours

Urbanisme –Transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la CDC : en attente des délibérations des communes membres.

Nouveaux horaires des bureaux du siège de la CDC : 8H45 - 12H30 ----13h30-17h30

Visite du Patrimoine : 16 h à Marcillac-Lanville Le 11.09.15

Inauguration salles Croix rouge de Feunat : le samedi 26 sept 2015 à 11 h

A 19H45, le Président lève la séance.